



Appel de projets 2026-2027

Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)

Du 2 au 8 novembre 2026

ET

***Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances
(SACR)***

Du 19 au 31 mars 2027

Date limite du dépôt de la demande : 31 juillet 2026



En partenariat avec :



Préambule

Cette année, la Ville lance un appel de projets combiné pour soutenir des organismes souhaitant réaliser des activités dans le cadre des semaines thématiques de la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles* (SQRI) et de la *Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances* (SACR) et ainsi, contribuer à l'atteinte des objectifs sur le territoire.

Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) – 2 au 8 novembre 2026

La SQRI, instaurée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), propose chaque année de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la vie collective du Québec. Elle vise à encourager le dialogue, le rapprochement interculturel, et à faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité au développement du Québec et l'importance de l'égalité entre toutes les personnes.

Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) – 19 au 31 mars 2027

La SACR vise à souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale instituée par les Nations Unies en 1966 et célébrée le 21 mars de chaque année. À l'échelle mondiale, cette journée vise à rappeler l'universalité des droits humains, le rejet de la supériorité raciale, la lutte contre le racisme systémique et la mise de l'avant des programmes éducatifs comme moteurs du changement.

Mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner les activités, le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) propose des activités qui s'adressent à des publics variés, partout au Québec.

1. Objectifs

Dans le cadre du présent appel, nous souhaitons soutenir des projets répondant à l'un ou plusieurs des objectifs généraux suivants :

Pour la SQRI :

- Faire rayonner le caractère pluriel et dynamique de la société québécoise et la vitalité du français comme langue commune;
- Encourager le dialogue, les échanges et les rencontres entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines;
- Promouvoir l'ouverture à la diversité ethnoculturelle pour édifier des milieux inclusifs et accueillants;
- Favoriser la pleine participation de toutes les personnes à la vie collective;
- Mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la vie collective du Québec;
- Valoriser l'apport positif de l'immigration et de la diversité au développement du Québec;
- Favoriser la cohésion sociale et les relations interculturelles harmonieuses;
- Souligner l'importance des droits et libertés de la personne et notre conception de l'intégration basée sur un engagement partagé entre la société d'accueil et les personnes immigrantes;
- Lutter contre les discriminations et le racisme, afin de favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif.

Pour la SACR :

La SACR est une semaine d'activités de sensibilisation, de réflexion et d'échanges sur l'importance des rapprochements et contacts interculturels et des valeurs démocratiques de notre société.

- Prévenir et combattre l'exclusion basée notamment sur la couleur de la peau, l'origine ethnique ou nationale;
- Favoriser un dialogue public éclairé à propos du racisme et de la diversité culturelle au Québec;
- Réaliser des activités qui favorisent le rapprochement entre les Québécoises et Québécois de toutes origines, afin de prévenir les tensions ou d'en faciliter la résolution;
- Susciter l'intérêt du grand public, particulièrement des jeunes, sur les questions relatives à ces problématiques;
- Établir des partenariats avec les villes et des organismes dans toutes les régions du Québec pour mettre en place des activités éducatives.

2. Admissibilité des organismes et des projets

Pour être admissible à une subvention, l'organisme doit :

- Être un organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué et dont les objets inscrits à sa charte sont compatibles avec les objectifs du Programme¹ ou être une coopérative ne versant aucune ristourne et ne payant aucun intérêt sur les parts des membres;
- Être dirigé par un conseil d'administration élu démocratiquement et formé majoritairement de personnes domiciliées au Québec qui prêtent leur concours à l'organisme à titre bénévole;
- Avoir son siège social au Québec et y réaliser la majorité de ses activités;
- Tenir chaque année au Québec une assemblée générale (ci-après « AGA ») des membres;
- Être immatriculé au Registraire des entreprises du Québec et être en règle avec celui-ci;
- Être en activité depuis au moins douze mois.

De plus, les projets déposés doivent :

- Rejoindre minimalement l'un des objectifs cités au point 1 du présent appel de projets. Vous devez démontrer explicitement en quoi les activités proposées permettent d'atteindre le ou les objectifs visés;
- Être accessibles aux citoyens et citoyennes de la ville de Québec;
- Être réalisés sur le territoire de la ville de Québec;
- Être de nature ponctuelle;
- Être conforme aux normes du [Programme d'appui aux collectivités](#);
- Être réalisés dans la période du **2 au 8 novembre 2026 pour la SQRI et du 19 au 31 mars 2027 pour SACR.**

3. Activités admissibles et non admissibles

Activités admissibles :

Sans constituer une liste exhaustive, voici des exemples de types d'activités interculturelles admissibles :

- **Les activités qui mettent en place des conditions favorisant les rapprochements interculturels, qui font rayonner le caractère pluriel et dynamique de la société québécoise et la vitalité du français** comme langue

¹ [Programme d'appui aux collectivités \(PAC\) | Gouvernement du Québec](#)

commune : un événement ou un spectacle interculturel mettant de l'avant des artistes québécois issus de la diversité, une soirée de contes du monde, etc.

- **Les activités de médiation interculturelle** entre les personnes issues de l'immigration et celles de la société d'accueil à travers des médiums tels que la peinture, le théâtre, la danse, la poésie, etc.
- **Les activités de sensibilisation et de formation à la diversité ethnoculturelle, aux droits et libertés de la personne et à la lutte au racisme et aux discriminations**, etc. : conférences, panels d'expert.es, ateliers de formations, forums de discussion, soirées cinéma-échanges², soirée de lecture et dédicace autour d'un livre en lien avec la thématique, etc.
- **Les activités mettant en valeur la contribution d'individus de toutes origines à la société québécoise ou à leur vie de quartier** à travers des portraits, capsules vidéo, témoignages, balados, etc.
- **Les activités valorisant l'apport positif de l'immigration et de la diversité au développement du Québec** : expositions, visites de la ville interculturelle, parcours historiques interculturels, etc.
- **Les activités qui visent à libérer la parole et à favoriser le dialogue, les échanges d'idées, la cohésion sociale et les relations interculturelles harmonieuses** : théâtre-forum d'intervention, jeux de rôles, groupes de discussion, soirée débats d'idées, etc.
- **Les activités promouvant la rencontre interculturelle et une meilleure connaissance de l'Autre** : bibliothèques humaines, rencontres à l'aveugle, cafés-rencontres, etc.
- **Les activités engagées de promotion de l'inclusion et de lutte contre le racisme et les discriminations** : marche, plaidoyer, campagne de sensibilisation, créations artistiques engagées (installations et arts contextuels, art communautaire participatif, militantisme visuel), etc.
- Etc.

Vous pouvez consulter la programmation de l'année précédente pour vous inspirer : [Calendrier des activités de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles | Gouvernement du Québec](#) et [Calendrier autres régions - SACR-2026 %SACR-2026](#)

Activités non admissibles :

- Les activités déjà existantes ou soutenues financièrement par le MIFI ou d'autres programmes de financement ou qui relèvent de la mission ou des programmes d'autres ministères ou organismes gouvernementaux;

² À noter que le film ou documentaire projeté doit être en lien avec la thématique de la semaine ou l'objectif visé.

- La célébration de fêtes nationales ou de commémorations;
- Les projets axés sur la promotion d'us et coutumes ou à caractère religieux;
- Les activités de jumelage;
- Les projets visant l'apprentissage ou la pratique du français;
- Les campagnes de sollicitation de dons et les projets ayant pour but de réaliser des profits.
- Autres : la liste complète des activités non-admissibles est explicitée dans le document du [Programme d'appui aux collectivités \(PAC\) | Gouvernement du Québec](#)

4. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la planification, la réalisation et l'évaluation du projet.

Les frais d'administration ne peuvent pas excéder 10 % du total des dépenses admissibles.

5. Nature de l'aide financière

Sous réserve des disponibilités financières, un montant maximal de 3 500 \$ par semaine thématique pourra être octroyé pour les organismes déposant seuls, jusqu'à concurrence de 7 000 \$ au total. S'il s'agit d'un projet concerté et porté par trois organismes ou plus, un montant maximal de 5 000 \$ pourra être octroyé pour chaque semaine thématique, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ au total. **À noter que pour favoriser la concertation dans le milieu, les projets déposés en consortium seront privilégiés.**

	SQRI	SACR	TOTAL
	Montant maximal octroyé	Montant maximal octroyé	
Organisme déposant seul	3 500 \$	3 500 \$	7 000 \$
Consortium de trois organismes et +	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$

Une contribution financière minimale de 10 % est exigée de l'OBNL.

La Ville de Québec se réserve le droit d'ajuster à la baisse le montant demandé. De plus, le respect des critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'un financement.

Un seul projet peut être déposé par organisme.

La subvention est versée en totalité après l'approbation par le Conseil municipal de la Ville de Québec (septembre).

6. Présentation d'une demande

Pour être recevable, la demande doit être acheminée au plus tard le vendredi **31 juillet 2026** et doit comprendre :

- Le formulaire d'appel de projets dûment rempli et signé en version électronique;
- Le formulaire de budget prévisionnel dûment rempli en version électronique;
- Les lettres d'engagement des partenaires précisant leur contribution au projet (si applicable);
- Tout autre document pertinent à l'analyse de la demande.

La demande doit être transmise par courriel à Véronique Raymond, responsable de l'appel de projets, à l'adresse suivante : veronique.raymond@ville.quebec.qc.ca

7. Évaluation des projets

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- Les interactions favorisées par le projet entre les personnes issues de l'immigration et celles de la société d'accueil et les moyens pour rejoindre chacune des clientèles.
- Les retombées générées par le projet sur les personnes immigrantes et sur la communauté d'accueil.
- Le caractère novateur du projet.
- Le rayonnement du projet dans le milieu.
- L'implication des personnes immigrantes dans l'idéation et l'organisation du projet (*projet par et pour*).
- L'expérience de l'organisme ou du consortium et sa capacité organisationnelle et financière à mener à bien le projet.
- Le réalisme du montage financier.
- Les contributions des partenaires.
- La répartition géographique des projets.
- Les projets déposés en consortium (3 partenaires et plus).

8. Obligations des organismes sélectionnés

L'organisme qui recevra du financement dans le cadre de l'une ou l'autre ou les deux semaines thématiques s'engage à :

- Indiquer la participation financière de la Ville et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans ses principales activités de communication et ses publications, conformément au protocole de communication publique fourni à cette fin (une approbation préalable sera requise);
- Faire la promotion des activités sur les sites du MIFI et de Québec animée;

- Autoriser les représentants et représentantes de la Ville et du MIFI à assister aux initiatives, projets ou événements réalisés;
- Utiliser et affecter les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation du projet accepté;
- S'engager à rembourser toute somme non utilisée à des fins autres que celles prévues à l'initiative, l'intervention ou le projet.

De plus, une fois le projet réalisé, l'organisme a l'obligation de remplir la reddition de comptes et de la transmettre au plus tard le **vendredi 3 décembre 2026 pour la SQRI et le vendredi 7 avril 2027 pour la SACR.**

Les documents à soumettre inclus :

- Le formulaire de reddition de comptes
- Le formulaire du bilan financier final

Ces documents seront transmis en version électronique aux organismes sélectionnés à la suite de l'acceptation de leur projet.

9. Renseignements

Pour toute question relative à cet appel de projets, vous pouvez contacter Véronique Raymond à l'adresse suivante : veronique.raymond@ville.quebec.qc.ca

Au besoin, une rencontre téléphonique ou virtuelle pourra être planifiée par la suite.